

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 juin 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 9 juin 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre de mon prédécesseur en date du 14 avril 2003 (S/2003/483), par laquelle il transmettait le deuxième rapport présenté par Djibouti au Comité contre le terrorisme, en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné ledit rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter Djibouti à lui fournir une réponse, sous la forme d'un troisième rapport, d'ici au 19 août 2004.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Alexander V. **Konuzin**

